

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/21

22 novembre 1995

(95-3646)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant
les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>THAILANDE</u>		
Nom de l'organisme à activité normative: Thai Industrial Standards Institute (TISI) - (Institut thaïlandais de normalisation industrielle)		
Adresse de l'organisme à activité normative: Ministry of Industry (Ministère de l'industrie) Rama VI Street Bangkok 10400		
Téléphone: 66 2 2023501	Télex: 66 2 2478741	Télécopieur: 8 43 75 MINIDUS TH (ATTN TISI)
Courrier électronique:		
Type d'organisme à activité normative: <input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental		
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Elaboration de normes et certification: marquage des marchandises, contrôle de la qualité, formation/promotion, essais et service d'information sur les normes.		
Date: 31 octobre 1995		